

PRÉSIDENCE

Direction Juridique et
d'Administration
Générale

Service du Secrétariat
de l'Assemblée et de
la Coordination
Administrative

Bureau du Secrétariat
de l'Assemblée

6 route des artifices
BP L1
98849 Nouméa
Cedex

Téléphone :
20 30 50

Courriel :
dja.contact@province-
sud.nc

affaire suivie par
Indri Suratno

N° 12274-2018/2-ISP

ANNÉE 2018
3ème séance

COMPTE RENDU SOMMAIRE OFFICIEL
de la séance de l'assemblée de la province Sud
du vendredi 8 juin 2018

Le **vendredi 8 juin 2018 à 9 heures**, l'assemblée de la province Sud s'est réunie dans la salle des délibérations de l'hôtel de province, conformément à l'article 162 de la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 *relative à la Nouvelle-Calédonie*, sous la présidence de monsieur Philippe Michel.

Présents :

Mme Nicole Andréa-Song, Mme Eliane Atiti, M. Grégoire Bernut, M. Gil Brial, Mme Isabelle Champmoreau, Mme Pascale Doniguan, Mme Monique Jandot, Mme Martine Lagneau, M. Yoann Lecourieux, M. Jean-Baptiste Marchand, M. Philippe Michel, M. Dominique Molé, M. Sylvain Pabouty, Mme Nicole Robineau, M. Aloisio Sako, M. Alesio Saliga, M. Léonard Sam, Mme Rusmaeni Sanmohamat, Mme Ithupane Tiéoué, Mme Corine Voisin et Mme Henriette Wahuzue-Falelavaki.

Absents donnant procuration :

Mme Sonia Backès donne procuration à M. Alesio Saliga ;
M. Philippe Blaise donne procuration à Mme Nicole Andréa-Song ;
Mme Gyslène Dambreville donne procuration à M. Jean-Baptiste Marchand ;
M. Philippe Dunoyer donne procuration à Mme Martine Lagneau ;
M. Philippe Gomès donne procuration à M. Philippe Michel ;
Mme Marie-Pierre Goyetche donne procuration à M. Sylvain Pabouty ;
Mme Marie-Françoise Hmeun donne procuration à Mme Nicole Robineau ;
Mme Nina Julié donne procuration à Mme Eliane Atiti ;
Mme Isabelle Lafleur donne procuration à M. Grégoire Bernut ;
M. Louis Mapou donne procuration à Mme Ithupane Tiéoué ;
Mme Monique Millet donne procuration à M. Léonard Sam ;
M. Thierry Santa donne procuration à Mme Henriette Wahuzue-Falelavaki ;
Mme Sutita Sio-Lagadec donne procuration à Mme Corine Voisin ;
M. Eugène Ukeiwé donne procuration à M. Yoann Lecourieux ;
M. Roch Wamytan donne procuration à M. Aloisio Sako.

Absents :

Mme Prisca Holero, M. Harold Martin, M. Silipeleto Muliakaaka et M. Gaël Yanno.

Soit 21 membres présents, 15 membres représentés et 4 membres absents.

Le Bureau de l'assemblée de la province Sud était représenté par :

M. Philippe Michel, président de l'assemblée de la province Sud ;
Mme Martine Lagneau, première vice-présidente de l'assemblée de la province Sud ;
M. Gil Brial, deuxième vice-président de l'assemblée de la province Sud ;
M. Dominique Molé, troisième vice-président de la province Sud.

L'Etat était représenté par :

M. Denis Bruel, commissaire délégué de la République en province Sud.

L'administration était représentée par :

M. Jacques Beaujeu, directeur adjoint du développement rural (DDR) ;
M. Christophe Bergery, secrétaire général adjoint en charge de l'éducation, de la jeunesse et de la vie sociale (SGA-EJVS) ;
M. Alexandre Brianchon, directeur juridique et d'administration générale (DJA) ;
M. Roger Kerjouan, secrétaire général de la province Sud (SGPS) ;
M. Franck Ladrech, directeur adjoint du foncier et de l'aménagement (DFA) ;
Mme Elsa Laubscher, chargée d'études juridiques (DJA/SAJR) ;
Mme Iolani Martin, chargée de mission Tourisme (DEFE) ;
Mme Aurélie Nafoui, chef de service adjointe du secrétariat de l'assemblée et de la coordination administrative (DJA/SSACA) ;
M. Thierry Reydelle, directeur du développement économique, de la formation et de l'emploi (DEFE) ;
Mme Stéphanie Siaga, chargée d'études juridiques (DJA/SAJR) ;
M. Charles Vakié, secrétaire général adjoint en charge du développement durable (SGA-DD) ;
M. François Waia, directeur provincial de l'action sanitaire et sociale (DPASS).

Projets de texte inscrits à l'ordre du jour

- **rapport n° 9926-2018/1-ACTS**: projet de délibération approuvant la stratégie de développement touristique des services et des loisirs 2025 ;

1. Présentation du projet de texte soumis à l'adoption

Etat des conseillers présents et des conseillers absents ayant donné procuration :

Mme Nicole Andréa-Song, Mme Eliane Atiti, Mme Sonia Backès, M. Grégoire Bernut, M. Philippe Blaise, M. Gil Brial, Mme Isabelle Champmoreau, Mme Gyslène Dambreville, Mme Pascale Doniguian, M. Philippe Dunoyer, M. Philippe Gomès, Mme Marie-Pierre Goyetche, Mme Marie-Françoise Hmeun, Mme Monique Jandot, Mme Nina Julié, Mme Martine Lagneau, Mme Isabelle Lafleur, M. Yoann Lecourieux, M. Louis Mapou, M. Jean-Baptiste Marchand, M. Philippe Michel, Mme Monique Millet, M. Dominique Molé, M. Sylvain Pabouty, Mme Nicole Robineau, M. Aloisio Sako, M. Alesio Saliga, M. Léonard Sam, Mme Rusmaeni Sanmohamat, M. Thierry Santa, Mme Sutita Sio-Lagadec, Mme Ithupane Tiéoué, M. Eugène Ukeiwé, Mme Corine Voisin, Mme Henriette Wahuzue-Falelavaki et M. Roch Wamytan.

MM. Philippe Dunoyer et Thierry Santa sont arrivés à 9 heures 08 pour le vote de ce texte.

Mme Nina Julié est arrivée à 9 heures 34.

Soit 36 membres présents ou représentés.

« *Penser la stratégie économique de la Nouvelle-Calédonie, c'est aussi penser le Tourisme* », tels furent les mots utilisés le 7 mai dernier à Nouméa par Emmanuel MACRON, Président de la République, pour souligner les chances que représente le secteur du tourisme pour le développement du pays et les perspectives d'emploi que ce secteur assure à notre jeunesse.

Deuxième secteur d'exportation du Territoire, le tourisme est en effet un secteur à valoriser pour promouvoir un développement plus équilibré :

- C'est un secteur transversal, créateur d'emplois directs et indirects, faisant appel à tous les niveaux de formation et de qualification ;

- Il permet un rééquilibrage économique au profit de l'intérieur et des Iles ;
- Il rapporte des devises de façon pérenne et constitue à ce titre l'une des principales voies pour se prémunir des risques liés à une économie excessivement centrée sur le nickel.

A condition de privilégier des formes de tourisme respectueuses de l'environnement et des populations, la Nouvelle-Calédonie dispose à travers ce secteur d'un véritable potentiel de croissance et de création d'emplois.

L'attention particulière accordée au secteur du tourisme depuis 2004

Soucieux de rééquilibrer la structure de l'économie calédonienne et de faire valoir les richesses indiscutables du territoire en matière touristique, les élus calédoniens des trois provinces ont lancé en 2004 une première démarche concertée autour du développement touristique.

Cette démarche s'est traduite d'abord par l'organisation des assises du tourisme puis par l'élaboration du **Plan de Développement Touristique Concerté en 2005**.

Durant 10 ans, les préconisations du plan d'actions ont été mises en œuvre à des degrés divers selon les thématiques. Néanmoins, certains projets emblématiques ont vu le jour :

- **L'objectif de se doter d'hôtels sous enseigne internationale à forte notoriété** s'est traduit par l'implantation du Sheraton à Deva, la rénovation des Méridien à Nouméa et l'île des Pins et l'implantation de la marque Hilton sur le territoire.
- **La création de la marque « Nouvelle-Calédonie, Pacifique au cœur »** et de ses déclinaisons en termes de communication et de partenariats, adossée à l'inscription du lagon au patrimoine mondial de l'UNESCO, permet d'assurer une promotion internationale sous une identité unique.
- **Le lancement des contrats de destinations** a permis d'engager collectivement l'ensemble des acteurs du tourisme (publics et privés) pour travailler de manière concertée et accrue au développement de l'attractivité touristique de la destination Nouvelle-Calédonie.
- **La structuration de l'offre** a permis la mise en œuvre d'un nouveau référentiel de classement des hôtels et d'une stratégie de niche par type d'activités (label de qualification de l'offre équestre, création de la Maison du Lagon), la professionnalisation des acteurs (éducateurs, formations, accompagnement, réglementation...) et la mise en place de 5 offices du tourisme en province Sud.

Ainsi, si certaines préconisations de ce plan sont toujours d'actualité, l'ambition, les objectifs et les actions prioritaires du PDTTC devaient faire l'objet d'une actualisation, notamment pour mieux prendre en compte un certain nombre de faiblesses bien identifiées :

- un déficit de notoriété, dû notamment à une promotion internationale insuffisante et à une coordination entre acteurs en progrès mais encore insuffisante,
- une image de destination chère,
- une capacité d'accueil insuffisante et insuffisamment diversifiée pour capter des marchés internationaux,
- une qualité de services ne répondant pas au niveau attendu par la clientèle touristique internationale.

Une démarche de concertation renouvelée et élargie en 2015

Ces constats ont conduit le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie et les exécutifs des trois provinces à lancer, à partir de novembre 2015, les « Ateliers du Tourisme de la Nouvelle-Calédonie ». Leur mobilisation reflète une volonté commune de mener une action forte et coordonnée à l'échelle du territoire, dans le respect des compétences de chacun.

Plus de cinq cents opérateurs de l'industrie touristique ont ainsi :

- partagé le bilan du Plan de Développement Touristique Concerté (2005-2015),
- réalisé de façon partenariale un diagnostic mettant en évidence les atouts et les faiblesses du secteur touristique calédonien,
- et formulé un ensemble de recommandations pour assurer le développement de ce secteur.

Une nouvelle stratégie : le SDTSL 2025

Au terme de ce travail collaboratif, l'objectif retenu à l'horizon 2025 est :

- de franchir le seuil de 200 000 touristes par an, soit une croissance moyenne annuelle de 6 % (croissance effectivement atteinte depuis 2014) ;
- de doubler les revenus du secteur du tourisme (qui représentaient 23 milliards de francs CFP en 2015) et le nombre d'emplois directs du secteur (environ 5 500 emplois aujourd'hui).

Afin d'atteindre ces objectifs, les différentes préconisations formulées au cours des Ateliers du Tourisme ont été traduites sous la forme d'un nouveau plan d'actions à l'échelle du Territoire, dénommé : « Stratégie de Développement Touristique des Services et des Loisirs 2025 »

Les principaux axes de cette SDTSL sont listés comme suit :

1. **Fédérer les acteurs publics** et privés (transports, hébergements, réceptifs, agents de tourisme, activités touristiques, organismes de promotion...) **au sein d'une entité unique** dont la mission serait d'assurer une représentativité (prospection, promotion, marketing, veille...) de la Nouvelle-Calédonie à l'international grâce à la mise en place de l'Agence de Développement Touristique de la Nouvelle-Calédonie (ADT NC).
2. **S'assurer que cette structure unique ait pour rôle, notamment de renforcer la notoriété de la destination sur nos marchés cibles** (Australie, France, Nouvelle-Zélande, Japon, Europe, Chine) et de poursuivre les travaux avec les opérateurs (compagnies aériennes et hôteliers) dans le cadre des contrats de destination, de façon à rendre la Nouvelle-Calédonie plus concurrentielle. De nouveaux contrats ont été signés pour les marchés chinois et japonais, tandis que les contrats existants pour l'Australie, la Nouvelle-Zélande et l'Europe seront mis à jour et renouvelés à la fin de l'année.
3. **Faire de la Nouvelle-Calédonie une véritable destination touristique accessible**, par le biais du renouvellement des flottes internationales et domestiques, la prospection de nouvelles compagnies, et l'amélioration des systèmes de réservation.
4. **Développer et structurer l'offre touristique**, que ce soit au niveau des transports, des hébergements, des activités et autres services, est également un point crucial de cette stratégie, avec la volonté de valoriser l'artisanat, la culture locale et l'authenticité du territoire, afin de créer une véritable identité marketing de notre destination.
5. **Elever la qualité des prestations touristiques au niveau du coût de la destination**, au travers notamment de formations qualifiantes et diplômantes, de labellisation et de réglementation de certaines professions. Ces axes rejoignent l'objectif d'améliorer l'expérience et la satisfaction du visiteur (croisiéristes et touristes) dans le but d'accroître le nombre de séjours renouvelés.
6. **Respecter les principes du développement durable**, c'est-à-dire privilégier des formes de tourisme alliant croissance économique, protection de l'environnement et

7. **Identifier certaines zones géographiques comme étant « à fort potentiel touristique »** telles que l'île des Pins (joyau de la Nouvelle-Calédonie), les îles Loyauté (structurer l'offre croisiéristes et implanter des équipements hôteliers de standing), Deva (tourisme international, clientèle domestique familiale) ... ou comme nécessitant une attention toute particulière, comme Nouméa pour que la capitale devienne le cœur du tourisme calédonien.
8. **Améliorer l'accueil des croisiéristes avec l'objectif de faire entrer Nouméa dans le top 10 des escales les mieux notées de la zone Pacifique** en facilitant le transport, poursuivant la politique d'embellissement de la ville, favorisant la grande plaisance, améliorant la signalétique, créant une réelle attractivité patrimoniale et culturelle de la ville.
9. **Faire du tourisme de croisière un axe de travail prioritaire**, en termes d'accueil, d'amélioration des infrastructures, de diversification de l'offre et de coordination des acteurs. L'impact environnemental sera au cœur des préoccupations avec une attention toute particulière aux types de bateaux visiteurs (capacité, pollution...), au nombre de touchers, de même qu'à la dispersion des croisiéristes sur les différents sites accueillants.
10. **Mettre en place une fiscalité dédiée au financement de la filière tourisme** (taxe nuitée, taxe croisières...) et favoriser l'investissement et la création d'emplois dans le secteur (défiscalisation, facilités d'embauche, formations, sensibilisation...).
11. **Instaurer une veille stratégique** pour évaluer l'impact des actions, rôle qui serait dévolu à un Observatoire du tourisme qui aurait pour mission de collecter et d'analyser les statistiques du secteur, mais également de suivre les indicateurs nécessaires au pilotage en temps réel de cette stratégie.

La réussite de cette nouvelle stratégie touristique passera nécessairement par une prise de conscience générale de ce que l'industrie touristique peut représenter en termes de création d'emplois, de richesses et d'opportunités pour la Nouvelle-Calédonie.

Les Ateliers du Tourisme ont initié une large campagne de sensibilisation qui doit être poursuivie afin d'impulser les changements attendus par la clientèle internationale.

Les efforts engagés par l'ensemble des acteurs ont déjà commencé à porter leurs fruits puisque la Nouvelle-Calédonie a accueilli 120 699 touristes de séjour en 2017, dépassant même les objectifs fixés, et la barre symbolique des 120 000 visiteurs. Le Territoire enregistre donc, pour la troisième année consécutive, et dans un contexte de ralentissement économique général dû à la crise du nickel, un record de fréquentation qui doit nous encourager dans notre nouveau modèle de fonctionnement « pays » pour le développement de ce secteur.

Cette stratégie, arrêtée par le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, doit être actée par chaque province et par le Congrès afin que la gouvernance concertée puisse voir le jour et que chaque institution puisse mettre en œuvre le plan d'action correspondant à son domaine de compétence.

Une déclinaison locale pour le « joyau de la Nouvelle-Calédonie » : les Ateliers du Tourisme de l'île des Pins

Une démarche pilote a été menée à l'île des Pins par la province Sud fin avril 2018, à travers l'organisation de trois jours de rencontres et de débats, lors desquels tous les acteurs publics ou privés mais aussi et surtout les populations locales ont pu s'informer, contribuer et

donc s'approprier la démarche afin de construire ensemble un tourisme respectueux de l'environnement et source de retombées pour les populations. Ces journées ont permis de mobiliser plus de 150 acteurs pour mener une réflexion concertée dont les orientations feront l'objet d'une restitution dans les prochaines semaines. L'objectif est de construire un plan d'actions spécifique au développement de ce secteur à l'île des Pins.

Une déclinaison propre à la province Sud

La province Sud a d'ores et déjà décliné la SDTSL au travers de plusieurs actions :

- **La province Sud participe aux comités techniques** qui réunissent les institutions pour la mise en place de l'ADT.
- **Le travail de structuration et de mutualisation des acteurs du tourisme** est également en cours avec, notamment, une réflexion sur le statut des structures et la mise en place très prochainement du Plan de Professionnalisation des Acteurs du Tourisme.
- **Des formations** sont d'ores et déjà engagées : des acteurs mais également des offices de tourisme, plateforme de e-learning, réforme de diplômés (agents de tourisme, accompagnateur de sorties équestre et pédestre), labels nautique et accueil en tribu...
- Un diagnostic des structures a eu lieu et un partenariat a été signé **pour faciliter la vente en ligne de nos produits**.
- **La révision des grilles tarifaires des vols domestiques** a déjà été mise en place et le projet de desserte maritime pour l'île des Pins se dessine.
- Un travail de **mise en place de la signalisation touristique** a été effectué à Bourail, dans le Grand Sud et à Nouméa.
- Une **démarche de révision du code des aides pour le soutien des entreprises (CASE)** est également en cours dans le but de favoriser le financement et l'accompagnement du secteur dans les zones prioritaires.
- De nombreux projets sont en cours pour contribuer à **l'amélioration de l'accueil croisiéristes**, tels que : le schéma d'aménagement du Port Autonome à Nouméa, les travaux au ponton de l'île des pins, la charte d'accueil des commerces du centre-ville (Cruise Friendly et Thank You For Coming), le projet de village océanien.

Les travaux menés en 2016 ont vu la structuration de la stratégie par l'ensemble des professionnels dans le cadre des Ateliers, stratégie formellement validée lors de la réunion de restitution de décembre 2016. L'année 2017 a permis de partager ces réflexions afin d'obtenir l'adhésion des Exécutifs des provinces et de la Nouvelle-Calédonie sur un projet de stratégie touristique abouti.

Treize ans après l'adoption du PDTC, il est grand temps de valoriser le travail de l'ensemble des acteurs du tourisme afin de pouvoir mettre en œuvre concrètement un plan d'action décliné de ces orientations stratégiques.

Une mobilisation des élus est aujourd'hui indispensable pour valider la stratégie de développement touristique des services et des loisirs à l'horizon 2025.

Tel est l'objet de la présente délibération que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

2. Explications de votes

Les explications de vote de M. Grégoire Bernut, pour le groupe les Républicains Calédoniens, et de Mme Eliane Atiti, pour le groupe Calédonie ensemble, sont annexées au présent compte-rendu.

M. Sako a rappelé que le tourisme est un secteur important, dont le développement aurait dû être mieux anticipé, afin d'en retirer des avantages économiques, qui auraient permis de compenser les aléas conjoncturels du Nickel. Il a, en outre, regretté que le plan de développement touristique proposé ne se concentre que sur un tourisme haut de gamme. Il a rappelé que la Nouvelle-Calédonie dispose de multiples ressources authentiques et diversifiées susceptibles d'intéresser les touristes, et de développer de façon exponentielle le secteur, à l'instar de ses voisins, comme les îles Fidji ou le Vanuatu. Il a cependant indiqué que le Front Indépendantiste Populaire souhaitait que le secteur du tourisme puisse avancer. Pour cette raison, et malgré les réserves émises, il a indiqué que le groupe FIP voterait en faveur de ce projet de texte, pour encourager la collectivité à réfléchir à de nouvelles mesures dans ce domaine.

3. Résultat des votes

Le projet de délibération a été adopté à la majorité des conseillers présents ou représentés (soit 30 votes pour et 6 contres).

Ont voté pour :

Calédonie Ensemble : Mme Eliane Atiti, Mme Gyslène Dambreville, M. Philippe Dunoyer, M. Philippe Gomès, Mme Marie-Françoise Hmeun, Mme Monique Jandot, Mme Nina Julié, Mme Martine Lagneau, M. Jean-Baptiste Marchand, M. Philippe Michel, Mme Monique Millet, M. Dominique Molé, Mme Nicole Robineau, M. Léonard Sam, Mme Sutita Sio-Lagadec et Mme Corine Voisin.

Front Indépendantiste Progressiste : Mme Marie-Pierre Goyetche, M. Louis Mapou, M. Sylvain Pabouty, M. Aloisio Sako, Mme Ithupane Tiéoué et M. Roch Wamytan.

Le Rassemblement Les Républicains : Mme Pascale Doniguan, M. Yoann Lecourieux, Mme Rusmaeni Sanmohamat, M. Thierry Santa, M. Eugène Ukeiwé et Mme Henriette Wahuzue-Falelavaki.

Mouvement Populaire Calédonien : M. Gil Brial et Mme Isabelle Champmoreau.

Ont voté contre :

Les Républicains Calédoniens : Mme Nicole Andréa-Song, Mme Sonia Backès, M. Grégoire Bernut, M. Philippe Blaise, M. Alesio Saliga et Mme Isabelle Lafleur.

- **rapport n° 2853-2018/1-ACTS** : projet de délibération relative à la cession à la SAEM PROMOSUD d'une action détenue par la province dans le capital de l'institut calédonien de participation (ICAP)

1. Présentation du projet de texte soumis à l'adoption

Etat des conseillers présents et des conseillers absents ayant donné procuration :

Mme Nicole Andréa-Song, Mme Eliane Atiti, Mme Sonia Backès, M. Grégoire Bernut, M. Philippe Blaise, M. Gil Brial, Mme Isabelle Champmoreau, Mme Gyslène Dambreville, Mme Pascale Doniguian, M. Philippe Dunoyer, M. Philippe Gomès, Mme Marie-Pierre Goyetche, Mme Marie-Françoise Hmeun, Mme Monique Jandot, Mme Nina Julié, Mme Martine Lagneau, Mme Isabelle Lafleur, M. Yoann Lecourieux, M. Louis Mapou, M. Jean-Baptiste Marchand, M. Philippe Michel, Mme Monique Millet, M. Dominique Molé, M. Sylvain Pabouty, Mme Nicole Robineau, M. Aloisio Sako, M. Alesio Saliga, M. Léonard Sam, Mme Rusmaeni Sanmohamat, M. Thierry Santa, Mme Sutita Sio-Lagadec, Mme Ithupane Tiéoué, M. Eugène Ukeiwé, Mme Corine Voisin, Mme Henriette Wahuzue-Falelavaki et M. Roch Wamytan.

Soit 36 membres présents ou représentés.

L'Institut calédonien de participation (ICAP) est un organisme créé par les Accords de Matignon et reconduit par l'Accord de Nouméa. Son statut est celui d'une société anonyme d'économie mixte constituée en application de la loi n° 46-860 du 30 avril 1946. Il a pour objet de promouvoir les projets d'initiative locale concourant au développement de l'intérieur et des îles. Il contribue au renforcement de la structure financière des entreprises par des prises de participations, minoritaires et temporaires, dans le capital de sociétés et par des avances en compte courant, qu'il s'agisse de création ou de développement d'entreprises.

Son conseil d'administration est composé d'un président ainsi que des neuf membres suivants : le Haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie, le Secrétaire général du Haut-commissariat, le Trésorier Payeur Général de la Nouvelle-Calédonie, le Directeur de l'Agence française de développement en Nouvelle-Calédonie (AFD), le Directeur général de la Banque calédonienne d'investissement (BCI), le Directeur général de l'Agence de développement rural et d'aménagement foncier (ADRAF), le Président de l'Assemblée de la province Nord, le Président de l'Assemblée de la province Sud et le Président de l'Assemblée de la province des Iles loyauté.

Son capital social est constitué de 13 800 actions de dix mille (10 000) francs CFP chacune. Il est réparti entre les quatre actionnaires suivants :

- L'Agence française de développement : 7 200 actions, soit 52 %
- La province Sud : 2 200 actions, soit 16 % (*délibération n° 11-89/APS du 21 juillet 1989 portant participation de la province au capital de l'ICAP*)
- La province Nord : 2 200 actions, soit 16 %
- La province des Iles loyauté : 2 200 actions, soit 16 %

Or, il apparaît que la composition actuelle de l'actionnariat n'est pas en accord, d'une part avec les règles relatives aux sociétés anonymes qui imposent d'avoir un capital composé d'au moins sept actionnaires, et d'autre part avec celles des sociétés d'économie mixte d'Etat (type loi 1946) qui imposent qu'une personne privée, au minimum, dispose d'une action.

Afin de pallier cette situation, la direction des outre-mer a proposé que les trois provinces cèdent une de leurs actions de l'ICAP à leur société d'économie mixte locale (SEM) respective (PromoSud, Nord Avenir et SODIL) dans la mesure où celles-ci constituent des personnes morales de droit privé, et sont considérées à ce titre comme des actionnaires privés. Lors de sa séance du 14 décembre dernier, le conseil d'administration de l'ICAP a suivi cette proposition et validé l'entrée de ces trois sociétés au sein de son capital.

Il est à noter que cette cession ne porte au total que sur trois actions (une par province), soit 0,02 % du capital, qu'elle ne confère aucun droit particulier aux acquéreurs qui restent largement minoritaires, que les actions sont difficilement cessibles à des tiers extérieurs, et enfin que l'ICAP n'a pas vocation à distribuer des dividendes.

Concernant le prix de cession envisagé, il peut être établi de deux manières selon le

commissaire aux comptes de l'ICAP :

1. Soit en fonction des capitaux propres de l'ICAP, ce qui porte le montant de l'action à cent soixante-neuf mille deux cent soixante-dix-huit (169 278) francs CFP ;
2. Soit à la valeur nominale de dix mille (10 000) francs CFP par action.

Dans la mesure où cette cession ne vise qu'à régulariser la situation de l'ICAP, il vous est proposé d'accepter de céder à PromoSud une action détenue par la province Sud au capital de l'ICAP et de retenir l'option n° 2, soit la valeur nominale, comme prix de cession. Pour information, les provinces Nord et Iles, qui ont déjà validé la cession d'une action de l'ICAP à leur SEM (Nord Avenir et SODIL), ont retenu cette option.

En province Sud, PromoSud, bien que favorable sur le principe d'entrer au capital de l'ICAP pour régulariser la situation de cette société, doit encore faire valider cette décision par son conseil d'administration. Ensuite, le bureau de l'Assemblée de la province Sud devra adopter une délibération autorisant PromoSud à prendre une participation dans l'ICAP.

Tel est l'objet de la présente délibération que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

2. Explications de votes

Ce projet de délibération n'a donné lieu à aucune observation particulière des conseillers.

3. Résultat des votes

Ce projet de délibération a été adopté à l'unanimité des conseillers présents ou représentés (soit 36 votes pour).

Calédonie Ensemble : Mme Eliane Atiti, Mme Gyslène Dambreville, M. Philippe Dunoyer, M. Philippe Gomès, Mme Marie-Françoise Hmeun, Mme Monique Jandot, Mme Nina Julié, Mme Martine Lagneau, M. Jean-Baptiste Marchand, M. Philippe Michel, Mme Monique Millet, M. Dominique Molé, Mme Nicole Robineau, M. Léonard Sam, Mme Sutita Sio-Lagadec et Mme Corine Voisin.

Les Républicains Calédoniens : Mme Nicole Andréa-Song, Mme Sonia Backès, M. Grégoire Bernut, M. Philippe Blaise, M. Alesio Saliga et Mme Isabelle Lafleur.

Front Indépendantiste Progressiste : Mme Marie-Pierre Goyetche, M. Louis Mapou, M. Sylvain Pabouty, M. Aloisio Sako, Mme Ithupane Tiéoué et M. Roch Wamytan.

Le Rassemblement Les Républicains : Mme Pascale Doniguian, M. Yoann Lecourieux, Mme Rusmaeni Sanmohamat, M. Thierry Santa, M. Eugène Ukeiwé et Mme Henriette Wahuzue-Falelavaki.

Mouvement Populaire Calédonien : M. Gil Brial et Mme Isabelle Champmoreau.

- **rapport n° 8299-2018/1-ACTS** : projet de délibération approuvant le dossier de réalisation modifié de la zone d'aménagement concerté PANDA ;

1. Présentation du projet de texte soumis à l'adoption

Etat des conseillers présents et des conseillers absents ayant donné procuration :

Mme Nicole Andréa-Song, Mme Eliane Atiti, Mme Sonia Backès, M. Grégoire Bernut, M. Philippe Blaise, M. Gil Brial, Mme Isabelle Champmoreau, Mme Gyslène Dambreville, Mme Pascale Doniguian, M. Philippe Dunoyer, M. Philippe Gomès, Mme Marie-Pierre Goyetche, Mme Marie-Françoise Hmeun, Mme Monique Jandot, Mme Nina Julié, Mme Martine Lagneau, Mme Isabelle Lafleur, M. Yoann Lecourieux, M. Louis Mapou, M. Jean-Baptiste Marchand, M. Philippe Michel, Mme Monique Millet, M. Dominique Molé, M. Sylvain Pabouty, Mme Nicole Robineau, M. Aloisio Sako, M. Alesio Saliga, M. Léonard Sam, Mme Rusmaeni Sanmohamat, M. Thierry Santa, Mme Sutita Sio-Lagadec, Mme Ithupane Tiéoué, M. Eugène Ukeiwé, Mme Corine Voisin, Mme Henriette Wahuzue-Falelavaki et M. Roch Wamytan.

Soit 36 membres présents ou représentés.

Engagée au début des années 2000, la zone d'aménagement concertée (ZAC) PANDA est une opération d'initiative provinciale située sur la commune de Dumbéa. Son développement a fait l'objet de réexamens réguliers, afin d'accompagner au mieux le développement économique du secteur et de promouvoir un urbanisme durable.

Depuis décembre 2011, date de la dernière modification du plan d'aménagement de zone (PAZ), le contexte économique, technique et réglementaire a évolué. Ainsi est-il apparu nécessaire d'entreprendre une nouvelle mise en modification du PAZ de la ZAC. Cette procédure, initiée en 2016, arrive aujourd'hui à son terme.

Les modifications ainsi proposées concernent notamment :

- La prise en compte des évolutions réglementaires récentes, depuis l'entrée en vigueur, en 2015, du code de l'urbanisme de la Nouvelle-Calédonie ;
- Le rajout au règlement d'aménagement de zone (RAZ) d'un cahier des prescriptions architecturales, urbaines, paysagères et environnementales (CPAUPE), lequel vient préciser et illustrer les règles d'urbanisme, et d'un cahier de recommandations architecturales, urbaines, paysagères et environnementales (CRAUPE), lequel formule des recommandations « *de bonnes pratiques* » ;
- L'adaptation du zonage, afin de prendre en compte la réalité opérationnelle, économique et technique de la zone d'activité :
 - o rationaliser la desserte ;
 - o favoriser le développement économique et réduire l'habitat ;
 - o favoriser les activités commerciales en façade de voie expresse ;
- Quelques modifications du programme des équipements publics (PEP) :
 - o Ajout d'un quai d'apport volontaire pour la gestion des déchets des entreprises, d'un parc boisé et d'un parc littoral permettant d'offrir davantage d'espaces de nature au sein de la ZAC ;
 - o Suppression du groupe scolaire et du plateau sportif, qui se révèlent être des équipements peu adaptés à la vocation économique de la ZAC.

Ce dossier de réalisation modifié a fait l'objet d'une enquête publique qui s'est déroulée du 16 janvier au 3 mars 2017.

Le commissaire-enquêteur, Madame Véronique TOLME, a émis un avis favorable à la modification du PAZ, sous réserve de s'assurer que les réseaux sont suffisamment dimensionnés au regard de l'urbanisation annoncée. Concernant cette réserve, il convient de préciser que la ZAC PANDA est raccordée à la station d'épuration de Koutio, que les réseaux ont été dimensionnés au regard du développement attendu et que la note technique hydraulique annexée au PAZ, ainsi que l'étude de faisabilité réalisée par la SECAL sur le raccordement des ZAC à ladite station d'épuration, confirment la prise en compte du développement de la ZAC dans le dimensionnement des réseaux.

Afin de prendre en compte les conclusions de l'enquête publique, il a été procédé à quelques ajustements du projet, sans toutefois en modifier l'économie générale, à l'issue de

quoi le projet de PAZ et de PEP, accompagnés des conclusions du commissaire-enquêteur, ont été transmis pour avis à la commune (saisine du 7 septembre 2017). Le conseil municipal a rendu, par délibération n° 2018-176 du 18 avril 2018, un avis favorable tant sur le PAZ que sur le PEP, assorti de plusieurs réserves.

Concernant le projet de plan d'aménagement de Zone (PAZ), les suites données aux réserves exprimées par le conseil municipal sont les suivantes :

PAZ	
Réserves du conseil municipal	Réponse de la province
Demande d'inscrire un funérarium en réserve foncière au bénéfice de la ville	La commune rappelle implicitement qu'un lot desservi par le boulevard de la Plaine Adam, actuellement en cours d'aménagement, a été identifié comme compatible avec l'implantation d'un tel équipement à vocation communale. Toutefois, l'inscription de ce lot comme emplacement réservé au bénéfice de la ville ne présenterait en pratique aucun intérêt, dès lors que le concessionnaire de la ZAC, actuel propriétaire du lot visé, accepte de le réserver en vue de le céder ultérieurement à la ville.
Demande d'inscrire un lycée professionnel en réserve foncière (bénéficiaire non désigné)	Si un projet de lycée professionnel au sein de la ZAC est engagé, la province Sud y sera favorable. Toutefois, seule la Nouvelle-Calédonie, compétente sur les lycées, pourrait confirmer qu'il est nécessaire de compléter le réseau des établissements d'enseignement du second degré par un nouveau lycée professionnel, et qu'un positionnement sur la ZAC Panda serait approprié. Or à ce jour, la Nouvelle-Calédonie ne s'est pas prononcée sur ces questions, ce qui rend la demande de la commune largement prématurée. Si la Nouvelle-Calédonie devait finalement confirmer son intérêt pour un projet en ce sens, les délais nécessaires à sa mise en œuvre paraissent compatibles avec une implantation sur les dernières tranches de la ZAC.
Demande de modifier le règlement applicable aux zones ZUAE, afin de favoriser le développement des activités de loisirs	Le projet de modification du PAZ identifie la vocation des ZUAE comme des zones urbaines d'« <i>activités économiques (bureaux, commerces, industries et artisanats)</i> », en remplacement des zones ZUIE du PAZ actuellement applicable, qui visaient les « <i>activités industrielles ou économiques</i> ». L'objet de cette modification est notamment d'aligner la définition de cette vocation des ZUAE sur celle retenue par le PUD de Dumbéa, dans un souci de compatibilité entre les 2 documents et par conséquent dans le respect du rapport de conformité souhaité par la ville. Il est clair que les activités de loisirs n'ont pas leur place dans ces zones.
Demande de vérification du dimensionnement des réseaux d'assainissement	Cf. supra

Concernant le programme des équipements publics (PEP), pour lequel la réglementation requiert l'accord des personnes auxquelles seront remis les équipements à réaliser, les suites données aux réserves exprimées par le conseil municipal sont les suivantes :

PEP	
Réserves du conseil municipal	Réponse de la province
Définition du niveau de qualité et de sécurisation des aménagements en modes doux le long de la mangrove	Les modalités d'aménagement de cheminements prévus le long de la mangrove seront traitées lors des études de ces ouvrages. Le PEP n'a pas pour vocation de définir ces aspects techniques et se borne à prévoir le principe d'aménagement de ceux-ci.
Demande que la ville de Dumbéa ne soit pas désignée par le PEP comme propriétaire et gestionnaire des aires de	Les échanges intervenus avec la commune postérieurement à l'avis du conseil municipal a conduit le maire, par courrier n°SG/JF/n°1158, à expliciter comme suit les exigences formulées pour permettre une reprise en gestion des 4 aires de repos :

repos	<ul style="list-style-type: none"> - Les aires créées doivent constituer des aires de détente traitées qualitativement et se distinguer d'espaces délaissés de voirie ; - Ces espaces doivent être conçus pour éviter toute tentative de vandalisme ; - Ces espaces ne doivent pas constituer de zones de stationnement sauvage diurne ou nocturne ; - Ces espaces ne doivent pas être isolés ou cachés par une végétation excessive. <p>Ces conditions sont acceptées par la province Sud.</p>
Demande de voir le funérarium intégré dans le PEP (montage opérationnel)	Le funérarium, qui relève de l'initiative et de la compétence de la Ville de Dumbéa, et qui doit par conséquent être à la charge de la commune, ne rentre pas dans le bilan de la ZAC. Il n'a pas vocation à intégrer le PEP.
Demande de voir le PEP complété par un lycée professionnel (montage opérationnel)	Cf. supra
Demande que les équipements publics retirés du PEP de Panda du fait du transfert de 300 logements de DSM soient transférés dans le PEP de cette ZAC	Lors de la dernière modification du PAZ de la ZAC de Dumbéa sur mer (DSM), en 2015, la province Sud avait pris l'engagement de réexaminer le PEP de cette ZAC si son nombre d'habitants devait s'avérer supérieur aux prévisions et nécessiter ainsi d'accroître les capacités d'accueil scolaires. Pour autant, cet engagement ne peut juridiquement pas se traduire par une disposition <i>ad hoc</i> du PEP de la ZAC Panda.
Demande de mentionner les dates prévisionnelles de livraison des équipements prévus au PEP	Les dates prévisionnelles de livraison des équipements publics ne font pas partie des pièces réglementaires du PEP.

Dans le cadre des compétences dévolues à la province Sud en matière d'urbanisme, il appartient désormais à l'assemblée d'approuver :

- le PAZ modifié,
- le PEP modifié,
- les nouvelles modalités prévisionnelles de financement qui en résultent
- et le dossier de réalisation modifié

de la ZAC PANDA, sur la commune de Dumbéa.

Tel est l'objet de la présente délibération que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation éventuelle.

2. Explications de votes

Ce projet de délibération n'a donné lieu à aucune observation particulière des conseillers.

3. Résultat des votes

Ce projet de délibération a été adopté à l'unanimité des conseillers présents ou représentés (soit 36 votes pour).

Calédonie Ensemble : Mme Eliane Atiti, Mme Gyslène Dambreville, M. Philippe Dunoyer, M. Philippe Gomès, Mme Marie-Françoise Hmeun, Mme Monique Jandot, Mme Nina Julié, Mme Martine Lagneau, M. Jean-Baptiste Marchand, M. Philippe Michel, Mme Monique Millet, M. Dominique Molé, Mme Nicole Robineau, M. Léonard Sam, Mme Sutita Sio-Lagadec et Mme Corine Voisin.

Les Républicains Calédoniens : Mme Nicole Andréa-Song, Mme Sonia Backès, M. Grégoire Bernut, M. Philippe Blaise, M. Alesio Saliga et Mme Isabelle Lafleur.

Front Indépendantiste Progressiste : Mme Marie-Pierre Goyetche, M. Louis Mapou,

M. Sylvain Pabouty, M. Aloisio Sako, Mme Ithupane Tiéoué et M. Roch Wamytan.

Le Rassemblement Les Républicains : Mme Pascale Doniguian, M. Yoann Lecourieux, Mme Rusmaeni Sanmohamat, M. Thierry Santa, M. Eugène Ukeiwé et Mme Henriette Wahuzue-Falelavaki.

Mouvement Populaire Calédonien : M. Gil Brial et Mme Isabelle Champmoreau.

- **rapport n° 7706-2018/1-ACTS** : projet de délibération approuvant la convention cadre pluriannuelle pour la mise en œuvre des modules de rappel à la responsabilité parentale.

1. **Présentation du projet de texte soumis à l'adoption**

Etat des conseillers présents et des conseillers absents ayant donné procuration :

Mme Nicole Andréa-Song, Mme Eliane Atiti, M. Grégoire Bernut, M. Philippe Blaise, M. Gil Brial, Mme Gyslène Dambreville, Mme Pascale Doniguian, M. Philippe Dunoyer, M. Philippe Gomès, Mme Marie-Pierre Goyetche, Mme Marie-Françoise Hmeun, Mme Monique Jandot, Mme Nina Julié, Mme Martine Lagneau, Mme Isabelle Lafleur, M. Yoann Lecourieux, M. Louis Mapou, M. Jean-Baptiste Marchand, M. Philippe Michel, Mme Monique Millet, M. Dominique Molé, M. Sylvain Pabouty, Mme Nicole Robineau, M. Aloisio Sako, M. Léonard Sam, Mme Rusmaeni Sanmohamat, M. Thierry Santa, Mme Sutita Sio-Lagadec, Mme Ithupane Tiéoué, M. Eugène Ukeiwe, Mme Corine Voisin, Mme Henriette Wahuzue-Falelavaki et M. Roch Wamytan.

Mme Isabelle Champmoreau et M. Alesio Saliga ont quitté la séance à 10 heures 55. De ce fait, la procuration de Mme Sonia Backès n'est plus valide.

Soit 33 membres présents ou représentés.

En 2010, une convention associant notamment le Parquet, la province Sud, les communes et le vice-rectorat a permis de créer un module de rappel à la responsabilité parentale fondé sur l'article 227 – 17 du Code Pénal qui stipule que « *le fait par le père ou la mère légitime, naturel ou adoptif, de se soustraire, sans motif légitime à ses obligations légales au point de compromettre la santé, la sécurité, la moralité ou l'éducation de son enfant mineur est puni de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 euros d'amende*».

Compte tenu de l'évaluation du module, il est paru nécessaire de rénover le dispositif pour améliorer son efficacité. Les principales évolutions sont les suivantes :

- Le Parquet réduit les étapes préalables à l'orientation des titulaires de l'autorité parentale vers le module de manière à éviter un délai important entre la réception d'une information signalante et le démarrage effectif du dispositif ;
- La séance d'ouverture du module à laquelle les parents sont convoqués au Tribunal, gagnera en solennité et en fermeté du discours. Dans ce cadre, la présence des communes et du Vice-rectorat n'est pas jugée adaptée car elle brouille la nature judiciaire du dispositif et le fait qu'il s'agit d'une alternative à une peine pénale. Par contre, ces partenaires pourront utilement intervenir lors de la séance organisée à la DPASS le jour même ;
- Le module comportera deux axes, notamment celui portant sur l'évaluation de la connaissance par les parents de leurs obligations légales. En effet, les derniers modules ont montré que plus que de rappeler celles-ci, il fallait plutôt les enseigner, compte tenu de caractère très carencé des familles suivies ;
- La durée du module est désormais fixée à deux mois, période jugée suffisante pour à la fois évaluer la connaissance des obligations légales par les titulaires de l'autorité parentale et vérifier leur capacité d'évolution favorable. Précédemment, la durée des modules était de quatre mois.
- Le module peut également se mettre en œuvre dans un cadre non judiciaire.

Le Procureur de la République a procédé à la signature de cette convention qui est maintenant proposée à la signature du président de la province Sud.
Le visa du président de la province Sud est subordonné à une autorisation qui doit émaner de l'assemblée de province afin d'y apposer sa signature.

Tel est l'objet de la délibération que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

2. Explications de votes

L'explication de vote de Mme Nicole Robineau, pour le groupe Calédonie Ensemble, est annexée au présent compte-rendu.

3. Résultat des votes

Ce projet de délibération a été adopté à l'unanimité des conseillers présents ou représentés (soit 33 votes pour).

Calédonie Ensemble : Mme Eliane Atiti, Mme Gyslène Dambreville, M. Philippe Dunoyer, M. Philippe Gomès, Mme Marie-Françoise Hmeun, Mme Monique Jandot, Mme Nina Julié, Mme Martine Lagneau, M. Jean-Baptiste Marchand, M. Philippe Michel, Mme Monique Millet, M. Dominique Molé, Mme Nicole Robineau, M. Léonard Sam, Mme Sutita Sio-Lagadec et Mme Corine Voisin.

Les Républicains Calédoniens : Mme Nicole Andréa-Song, M. Grégoire Bernut, M. Philippe Blaise et Mme Isabelle Lafleur.

Front Indépendantiste Progressiste : Mme Marie-Pierre Goyetche, M. Louis Mapou, M. Sylvain Pabouty, M. Aloisio Sako, Mme Ithupane Tiéoué et M. Roch Wamytan.

Le Rassemblement Les Républicains : Mme Pascale Doniguian, M. Yoann Lecourieux, Mme Rusmaeni Sanmohamat, M. Thierry Santa, M. Eugène Ukeiwé et Mme Henriette Wahuzue-Falelavaki.

Mouvement Populaire Calédonien : M. Gil Brial.

- **rapport n° 39807-2017/1-ACTS** : projet de délibération portant abrogation du titre III du livre 2 de la partie III du code des aides pour le soutien à l'économie en province Sud.

1. Présentation du projet de texte soumis à l'adoption

Etat des conseillers présents et des conseillers absents ayant donné procuration :
Mme Nicole Andréa-Song, Mme Eliane Atiti, M. Grégoire Bernut, M. Philippe Blaise, M. Gil Brial, Mme Gyslène Dambreville, Mme Pascale Doniguian, M. Philippe Dunoyer, M. Philippe Gomès, Mme Marie-Pierre Goyetche, Mme Marie-Françoise Hmeun, Mme Monique Jandot, Mme Nina Julié, Mme Martine Lagneau, Mme Isabelle Lafleur, M. Yoann Lecourieux, M. Louis Mapou, M. Jean-Baptiste Marchand, M. Philippe Michel, Mme Monique Millet, M. Dominique Molé, M. Sylvain Pabouty, Mme Nicole Robineau, M. Aloisio Sako, M. Léonard Sam, Mme Rusmaeni Sanmohamat, M. Thierry Santa, Mme Sutita Sio-Lagadec, Mme Ithupane Tiéoué, M. Eugène Ukeiwé, Mme Corine Voisin, Mme Henriette Wahuzue-Falelavaki et M. Roch Wamytan.

Soit 33 membres présents ou représentés.

La réforme des aides financières à l'investissement votée par votre assemblée le 22 décembre 2011 avait instauré, par la délibération n° 43-2011/APS, le code des aides pour le

soutien de l'économie en province sud (CASE). L'appui aux projets forestiers privés faisait l'objet du titre III de ce code. Depuis, l'assemblée de province a validé en date du 16 septembre 2016 une nouvelle politique agricole qui vise, dans la continuité des Assises du développement rural tenues en octobre 2014, l'amélioration du taux de couverture des besoins alimentaires par la production locale. Le dispositif de soutien à la politique publique agricole provinciale (DISPPAP) a ainsi remplacé le CASE, sauf pour la partie forestière qui a été temporairement conservée et qui est toujours en vigueur.

Le bilan du dispositif provincial d'aides au boisement et à la sylviculture privés en six ans (de début 2012 à ce jour) s'établit comme suit :

- 60 hectares de forêt artificielle plantés (soit 10 ha/an) par 16 plantations primées pour 14 promoteurs ;
- soixante-quinze millions (75 000 000) de francs CFP investis, primés au taux moyen de 71,5 % à hauteur de cinquante-sept millions (57 000 000) de francs CFP et à raison de neuf cent mille (900 000) francs CFP/ha primé, pour une valeur réelle d'un million deux cent quarante mille (1 240 000) francs CFP/ha ;
- s'ajoutent à ces plantations, 17 ha de forêt entretenus par deux opérations sylvicoles pour un promoteur (déjà inclus dans les 14 précédents), aidées au taux de 80 % par des subventions d'un million trois cent cinquante mille (1 350 000) francs CFP.

Ainsi, malgré des taux d'aide très forts, la réponse attendue des propriétaires fonciers n'est pas au rendez-vous. L'objectif d'encourager un patrimoine forestier privé, à côté de celui de la collectivité, n'est pas atteint. La cause principale de ce manque d'intérêt n'est pas l'information des propriétaires, mais bien un rapport financier à long terme (et sans avantage fiscal immédiat), compliqué par l'absence d'un prestataire forestier compétent qui prendrait en charge la plantation et la gestion forestière jusqu'à la coupe finale, voire la commercialisation des bois.

Rappelons que le patrimoine forestier provincial (seul patrimoine public) est en province Sud actuellement aux mains de la société anonyme d'économie mixte Sud Forêt (SAEM Sud Forêt), par apport au capital de la SAEM. Celui-ci est de 810 millions de francs. Il est détenu à 51% par la province Sud, à 24,5% par Promosud et à 24,5% par la Caisse des dépôts et consignations. Aussi bien le capital que les moyens et les réalisations sont sans commune mesure avec l'activité forestière privée.

Ainsi, depuis sa création en 2012 jusqu'en 2017, Sud Forêt a régulièrement intensifié son activité de boisement avec pour objectif les 1 500 hectares plantés sur 5 ans annoncés dans le cadre du projet pilote. Le bilan fin 2017 est de 1 163 hectares de nouvelles plantations créées.

Le pas de temps du pilote ayant été prolongé de deux années par décision du conseil d'administration, l'objectif sera atteint voire dépassé en 2019 avec un rythme soutenu de 200 hectares plantés par an.

Parallèlement, les premières ventes de bois ont généré dix-sept millions (17 000 000) de francs CFP de chiffre d'affaires en 2016 et sept millions six cent mille (7 600 000) francs CFP en 2017, baisse expliquée par l'impact du cyclone Cook qui a créé l'opportunité pour les scieurs d'acheter des bois tombés, auprès des privés.

En conclusion, le dispositif provincial d'aides au boisement et à la sylviculture privés n'a pas permis, faute de candidat et malgré des aides généreuses, d'asseoir une véritable filière sur les initiatives privées, tandis que la SAEM Sud Forêt est maintenant arrivée en activité de croisière et s'affirme en tant qu'opérateur efficace de la nouvelle politique forestière provinciale.

De plus, dans le contexte budgétaire actuel, la province n'aura pas les moyens dans le temps, d'appuyer d'un côté l'activité de la SAEM comme elle le fait depuis 2012 à raison de cent soixante-dix millions (170 000 000) de francs CFP par an et, de l'autre, de multiplier des aides privées pas vraiment économiques.

Le financement de la SAEM doit être privilégié, quand bien même celle-ci doit trouver de

nouvelles ressources pour financer son développement et assurer sa pérennité.

La stratégie sylvicole de Sud Forêt, partagée avec la province Sud, se décline en trois (3) axes stratégiques :

- créer une ressource équilibrée, de qualité et durable, pour alimenter le marché local avec pour objectif un patrimoine forestier de 6 500 hectares à l’horizon 2040 ;
- structurer la filière de transformation du bois, pour satisfaire une demande croissante de produits de qualité, réduire l’importation et maximiser la valeur ajoutée locale ;
- développer le marché local du bois pour assurer les débouchés des produits.

Même si l’intégration des privés est fondamentale pour le développement équilibré de la filière sylvicole, il est plus judicieux de mettre en sommeil l’aide au boisement. En parallèle, l’effort de communication grand public doit être porté sur les mesures fiscales déjà existantes au bénéfice des investisseurs, relatives d’une part, à la défiscalisation de la valeur du capital immobilisé avant exploitation et, d’autre part, à l’avantage fiscal lié à l’investissement. Sud Forêt pourrait être chargée de cette mission en proposant ses services en tant que prestataire « de la graine à la grume », voire « ... à la planche ou au clin ».

Tel est l’objet de la présente délibération que j’ai l’honneur de soumettre à votre approbation.

2. Explications de votes

Ce projet de délibération n’a donné lieu à aucune observation particulière des conseillers.

3. Résultat des votes

Ce projet de délibération a été adopté à l’unanimité des conseillers présents ou représentés (soit 33 votes pour).

Calédonie Ensemble : Mme Eliane Atiti, Mme Gyslène Dambreville, M. Philippe Dunoyer, M. Philippe Gomès, Mme Marie-Françoise Hmeun, Mme Monique Jandot, Mme Nina Julié, Mme Martine Lagneau, M. Jean-Baptiste Marchand, M. Philippe Michel, Mme Monique Millet, M. Dominique Molé, Mme Nicole Robineau, M. Léonard Sam, Mme Sutita Sio-Lagadec et Mme Corine Voisin.

Les Républicains Calédoniens : Mme Nicole Andréa-Song, M. Grégoire Bernut, M. Philippe Blaise et Mme Isabelle Lafleur.

Front Indépendantiste Progressiste : Mme Marie-Pierre Goyetche, M. Louis Mapou, M. Sylvain Pabouty, M. Aloisio Sako, Mme Ithupane Tiéoué et M. Roch Wamytan.

Le Rassemblement Les Républicains : Mme Pascale Doniguian, M. Yoann Lecourieux, Mme Rusmaeni Sanmohamat, M. Thierry Santa, M. Eugène Ukeiwé et Mme Henriette Wahuzue-Falelavaki.

Mouvement Populaire Calédonien : M. Gil Brial.

- **rapport n° 11674-2018/1** : projet de délibération modifiant la délibération modifiée n° 8-2014/APS du 6 juin 2014 portant désignation des représentants de l’assemblée de la province Sud au sein des organismes extérieurs.

1. Présentation du projet de texte soumis à l'adoption

Etat des conseillers présents et des conseillers absents ayant donné procuration :

Mme Nicole Andréa-Song, Mme Eliane Atiti, M. Grégoire Bernut, M. Philippe Blaise, M. Gil Brial, Mme Gyslène Dambreville, Mme Pascale Doniguian, M. Philippe Dunoyer, M. Philippe Gomès, Mme Marie-Pierre Goyetche, Mme Marie-Françoise Hmeun, Mme Monique Jandot, Mme Nina Julié, Mme Martine Lagneau, Mme Isabelle Lafleur, M. Yoann Lecourieux, M. Louis Mapou, M. Jean-Baptiste Marchand, M. Philippe Michel, Mme Monique Millet, M. Dominique Molé, M. Sylvain Pabouty, Mme Nicole Robineau, M. Aloisio Sako, M. Léonard Sam, Mme Rusmaeni Sanmohamat, M. Thierry Santa, Mme Sutita Sio-Lagadec, Mme Ithupane Tiéoué, M. Eugène Ukeiwé, Mme Corine Voisin, Mme Henriette Wahuzue-Falelavaki et M. Roch Wamytan.

Soit 33 membres présents ou représentés.

I - Comité d'appel d'offres (CAO) des marchés provinciaux

Conformément à l'article 13-1 de la délibération du congrès n° 136/CP du 1^{er} mars 1967, la CAO est composée d'« *au moins cinq membres désignés [...] par l'assemblée de province dans le respect de la représentation proportionnelle. Cinq membres suppléants sont désignés en même temps que les titulaires* ».

Lors de l'assemblée de province Sud du 26 avril 2018, M. Alesio Saliga a été désigné en tant que représentant titulaire afin de remplacer Mme Paule Gargon. Cependant, avant cette désignation, M. Saliga était lui-même suppléant de Mme Gargon. La composition actuelle est la suivante :

- | | |
|--|--|
| - Mme Eliane Atiti, titulaire ; | - Mme Sutita Sio-Lagadec, suppléante ; |
| - M. Jean-Baptiste Marchand, titulaire ; | - Mme Monique Jandot, suppléante ; |
| - M. Yoann Lecourieux, titulaire ; | - M. Eugène Ukeiwé, suppléante ; |
| - M. Alesio Saliga, titulaire | - M. Alesio Saliga, suppléant ; |
| - M. Sylvain Pabouty, titulaire ; | - Mme Ithupane Tiéoué, suppléante. |

Il convient donc de **désigner un(e) suppléant(e)** afin de remplacer M. Alesio Saliga pour siéger au sein de la CAO.

II - Conseil d'administration du collège d'Apogoti

Le collège d'Apogoti a ouvert ses portes cette année.

L'article 9 de la délibération n° 77 du 28 septembre 2015 *portant statut des établissements publics d'enseignement de la Nouvelle-Calédonie (EPENC)* prévoit que le conseil d'administration des collèges soit notamment composé d'« *un représentant de l'assemblée de province dans laquelle l'établissement est implanté dans les collèges de moins de trois cents élèves et deux dans les collèges accueillant plus d'élèves* ». Le collège d'Apogoti ayant une capacité d'accueil de 600 élèves, il convient donc de **désigner deux représentants de l'assemblée de la province Sud pour siéger au sein de son conseil d'administration**.

De plus, l'article 15 de la délibération du 28 septembre 2015 précitée prévoit également que « *Pour chaque représentant titulaire, un représentant suppléant est désigné ou élu dans les mêmes conditions* ». Ainsi, il convient de **désigner un suppléant pour chacun des deux représentants titulaires** désignés par l'assemblée de province pour siéger au sein du conseil d'administration du collège.

Tel est l'objet de la présente délibération que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

1. Explications de votes

Ce projet de délibération n'a donné lieu à aucune observation particulière des conseillers.

2. Résultat des votes

Ce projet de délibération a été adopté à l'unanimité des conseillers présents ou représentés (soit 33 votes pour).

Calédonie Ensemble : Mme Eliane Atiti, Mme Gyslène Dambreville, M. Philippe Dunoyer, M. Philippe Gomès, Mme Marie-Françoise Hmeun, Mme Monique Jandot, Mme Nina Julié, Mme Martine Lagneau, M. Jean-Baptiste Marchand, M. Philippe Michel, Mme Monique Millet, M. Dominique Molé, Mme Nicole Robineau, M. Léonard Sam, Mme Sutita Sio-Lagadec et Mme Corine Voisin.

Les Républicains Calédoniens : Mme Nicole Andréa-Song, M. Grégoire Bernut, M. Philippe Blaise et Mme Isabelle Lafleur.

Front Indépendantiste Progressiste : Mme Marie-Pierre Goyetche, M. Louis Mapou, M. Sylvain Pabouty, M. Aloisio Sako, Mme Ithupane Tiéoué et M. Roch Wamytan.

Le Rassemblement Les Républicains : Mme Pascale Doniguian, M. Yoann Lecourieux, Mme Rusmaeni Sanmohamat, M. Thierry Santa, M. Eugène Ukeiwé et Mme Henriette Wahuzue-Falelavaki.

Mouvement Populaire Calédonien : M. Gil Brial.

Conformément à l'article 177-1 de la loi organique, un rapport sur les marchés publics ayant été attribués ou ayant fait l'objet d'avenants, depuis la précédente communication faite en séance plénière du 26 avril 2018, a été communiqué aux élus.

Un rapport sur les agréments accordés depuis la précédente communication faite en séance plénière du 26 avril 2018, a été communiqué aux élus, conformément aux dispositions de la délibération de l'assemblée n° 33-2016 du 16 septembre 2016 instaurant le dispositif de soutien à la politique publique agricole provinciale (DISPPAP).

L'ordre du jour ayant été épuisé, le président de l'assemblée de province a levé la séance à 11 heures 50

Conformément aux articles 53 et 54 de la délibération n° 01-1989/APS du 19 juillet 1989 *portant règlement intérieur de l'assemblée de la province Sud*, le présent compte-rendu sommaire officiel sera, à l'issue de son approbation par le Bureau de l'assemblée de la province Sud, publié au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie et mis en ligne sur le site internet provincial (Juribase web).

Explication de vote

Module de rappel à la responsabilité parentale

*Assemblée de la Province Sud
Vendredi 8 juin 2018*

Monsieur le président, mes chers collègues,

L'exécutif de la province Sud a initié depuis le début de la mandature la restructuration d'un certain nombre de dispositifs, en lien notamment avec la prévention de la délinquance.

C'est ainsi, par exemple qu'ont déjà été développés, au sein de nos services, depuis mars 2016, le dispositif des TIG, travail d'intérêt général, et des TNR, le travail non rémunéré, qui accueillent chaque année davantage de public, tout en réduisant considérablement les risques de récidive.

Dans le même esprit, notre collectivité, après avoir fait le constat des pistes notables d'amélioration, a décidé de rénover le module de rappel à la responsabilité parentale, fruit d'une convention signée en 2010 avec le parquet, les communes et le vice-rectorat. Cette mesure s'inscrit totalement dans le cadre du plan provincial de prévention de la délinquance, approuvé le 22 septembre 2017.

Ce dispositif s'inscrit également dans le cadre du plan territorial de sécurité et de prévention de la délinquance, adopté, lui, le 12 mars 2018, par le Congrès de la Nouvelle-Calédonie. Et notamment des actions 20 et 60, dont l'objectif est respectivement d'utiliser les politiques publiques existantes et d'améliorer le repérage et le délai de traitement des signalements.

La rénovation de ce dispositif, afin de le rendre plus efficient, va indéniablement dans le sens de la responsabilisation des familles et des parents, premiers acteurs éducatifs de notre société. Et plus globalement, vers une prévention des actes de délinquance, dont sont trop souvent victimes nos concitoyens.

Notre groupe émet donc un avis favorable sur le présent projet de délibération.

Explication de vote

Stratégie du développement touristique des services et des loisirs 2025

*Assemblée de la Province Sud
Vendredi 8 juin 2018*

Monsieur le président, mes chers collègues,

Il est tout d'abord important de rappeler l'enjeu stratégique fort de cette démarche et l'intérêt qu'elle représente tant le potentiel de développement du secteur est considérable, en termes de devises, de création de richesses et d'emplois.

Dans un contexte économique fragilisé par la crise des cours du nickel, le tourisme est le seul secteur qui a connu une croissance en Nouvelle-Calédonie. Compte tenu de nos atouts, c'est aussi le secteur susceptible de permettre une diversification durable de notre économie, qui constitue de surcroît un outil puissant de rééquilibrage et de répartition des richesses. Nous devons nous féliciter de l'esprit de la démarche concertée, qui a été initiée dès 2004, avec le plan de développement du tourisme concerté en Nouvelle-Calédonie, entre les provinces et les acteurs du secteur. La nécessité d'en actualiser les objectifs et les moyens s'est conjugué avec une volonté forte de franchir un pas vers une gouvernance concertée et partagée, qui s'est traduite par l'adhésion du gouvernement.

Le schéma que nous examinons aujourd'hui sera également soumis aux élus des deux autres provinces, ainsi qu'au Congrès de la Nouvelle-Calédonie, pour matérialiser cette volonté de déployer une stratégie à l'échelle du pays. Gageant que l'expression des élus saura convaincre les acteurs de l'engagement des collectivités à leurs côtés, il en va de notre responsabilité de traduire les intentions du schéma en actions, en premier lieu en matière de gouvernance et de financement. Cette stratégie a été validée lors de sa restitution en décembre 2016.

Il nous faut à présent officialiser cette démarche, afin de valoriser le travail de tous, présents après l'adoption du PDTC-NC. Le groupe Calédonie Ensemble approuvera la stratégie de développement touristique des services et des loisirs 2025, validé par les professionnels en décembre 2016, et arrêté par le gouvernement le 13 mars dernier.

Je vous remercie.



Explication de vote relative à la « stratégie de développement touristique des services et des loisirs 2025 »

Monsieur le Président, mes chers collègues,

Plus de dix ans après votre Plan de Développement Touristique Concerté de Nouvelle-Calédonie, celui de la mandature 2004-2009 durant laquelle la province Sud était présidée par Philippe Gomès et alors même qu'il s'agirait d'en faire aujourd'hui le bilan, vous choisissez de nous faire une rechute en proposant une stratégie similaire.

Malgré des prévisions avancées en 2006 qui n'ont pas été atteintes, loin s'en faut, malgré une méthodologie qui s'est révélée chaotique, vous avez donc décidé de reconduire cette stratégie sous un autre nom. Vous nous autoriserez par conséquent à la qualifier de contestable et de peu crédible.

Quelques exemples criants pour étayer notre propos : en 2016, à la date d'échéance du PDTCNC, vos résultats sont les suivants : dès 2006, vous annonciez pour 2016, 230 000 touristes, 2400 chambres d'hôtel supplémentaires et la création de 3000 emplois. Rien de tout cela ne s'est réalisé.

- Douze ans après, les chiffres de la fréquentation touristique, retraités des voyageurs wallisiens, futuniens, vanuatais et polynésiens qui, à l'évidence, ne sont pas des touristes, plafonnent à 106.000 ! Douze ans après, les chiffres de la fréquentation touristique, retraités des voyageurs wallisiens, futuniens, vanuatais et polynésiens ainsi que des affinitaires métropolitains, dont une partie ne séjourne pas dans nos hôtels, plafonnent à 70 000 !
- Douze ans après, il y a moins de chambres d'hôtel en Nouvelle-Calédonie qu'en 2006, si l'on tient compte des fermetures du Surf, du Ramada, d'une partie du Hilton, de la rénovation du Méridien Nouméa et de la construction du Sheraton de Déva et de l'hôtel Tiéti à Poindimié.
- Douze ans après, le taux de chômage s'élève à 11,6% en Nouvelle-Calédonie alors qu'il ne s'élève qu'à 8,9% en France métropolitaine,

pourtant considérée comme le mauvais élève de l'Europe en la matière. Douze ans après, le chômage concerne 14 900 personnes en Nouvelle-Calédonie et 28 000 personnes en âge de travailler en marge du marché du travail, si l'on ajoute à la population des chômeurs celle des inactifs qui déclarent aussi souhaiter un emploi.

- Douze ans après enfin, le taux de chômage est 4 fois plus important pour les moins de 25 ans (36 %) que pour les plus âgés (8 %) en Nouvelle-Calédonie. Principal secteur pourvoyeur d'emplois, en particulier non qualifiés, en particulier pour les jeunes, le développement du tourisme n'a donc pas été au rendez-vous ces douze dernières années.

Pour autant, qu'à cela ne tienne, vous reprenez la même méthodologie et vous avancez de nouvelles prévisions : 200.000 touristes, 500 chambres d'hôtel et 4500 emplois supplémentaires... Rien que ça, le tout concentré dans un catalogue à la Prévert au sein duquel on trouve à peu près tout, de la recommandation visant, je cite, à « *améliorer le service GPS sur routes* » à celle qui consiste à créer un « *ministère du tourisme* » alors que notre organisation institutionnelle ne le permet pas.

Sur le fond enfin, douze ans après le PDTCNC, alors que le monde a changé, alors que la Calédonie a changé, vous persistez en refusant d'admettre que nous devons changer de modèle de développement, a fortiori dans le domaine touristique. Faute de financements clairement identifiés à ce stade, ni les hébergements, ni les produits, ni la desserte aérienne internationale, ni les transports domestiques, ni le Marketing de la destination et la politique de Promotion Internationale, ni la Formation Professionnelle ne font en effet l'objet d'un plan d'actions précis qui pourrait éventuellement nous permettre d'y croire. Tout juste, vous nous proposez une nième Organisation Interne visant à coordonner l'ensemble des acteurs institutionnels et professionnels. Une proposition de gouvernance compliquée, une nouvelle usine à gaz, au sein de laquelle s'accumulent les empiètements et les enchevêtrements de compétences entre les provinces, les communes et la Nouvelle-Calédonie, en faisant évidemment fi du principe de libre administration des collectivités.

Dans ces conditions, vous nous permettrez donc de qualifier votre stratégie de contestable et de peu crédible.

Dans ces conditions, la « stratégie de développement touristique des services et des loisirs 2025 » s'apparente une nouvelle fois à une vaste opération de communication visant à masquer votre échec en matière de développement touristique.

Dans ces conditions enfin, personne n'étant dupe, en particulier les acteurs et les professionnels du tourisme, vous comprendrez aisément que notre groupe votera contre pour ne pas cautionner une nième opération de communication dont vous êtes devenus les maîtres, même si cet exercice semble aujourd'hui avoir atteint ses limites.

Je vous remercie.